

**Carte Communale (C.C.)**

**Commune de  
 DOLCOURT**

**Plan des Servitudes d'Utilité Publique**

Document conforme à celui annexé à l'arrêté du

PORTANT MISE A JOUR  
 DE LA CARTE COMMUNALE

Pour le Président de la Communauté de Communes  
 du Pays de Colombey et du Sud Toulais



Toutes vos correspondances sont à adresser à :  
 DDT de Meurthe-et-Moselle  
 Case officielle n° 60025  
 54035 Nancy cedex

Localisation du service :  
 Place des Ducs de Bar à Nancy  
 Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30  
 Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT  
 Sources : ©IGN-SCAN25 - Edition 2015  
 P:\4\_ETUDES\URBANISME\SERVITUDE\Cartes\_Servitudes\54158\_Dolcourt2018\_01\_SUP\54158\_SUPPage  
 EX-1901/2018

Echelle : 1 / 10 000 ème

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires  
 dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet  
 au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions  
 ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.

Janvier 2018

**Légende :**

- I1 ou I1bis - Données TRAPIL ODC
- I1 ou I1bis - Canalisations d'hydrocarbure
- I3 - Données GRT Gaz
- I3 - Canalisations de gaz
- CTMD - Données DREAL - 2017  
 Articles L.555-16 et R.555-30b du code de l'environnement  
 Article R.431-16j du code de l'urbanisme  
 Arrêté du 5 mars 2014 réglementant la sécurité des Canalisations de Transport
- SUP1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses
- I4 - Données RTE - 2014
- I4 - Ligne électrique
- PT2 - Données Agence Nationale des Fréquences (ANFR)
  - PT2 - Protection contre les obstacles (antenne)
  - PT2 - Protection contre les obstacles (axe faisceau)
  - PT2 - Protection contre les obstacles (zone primaire)
  - PT2 - Protection contre les obstacles (zone secondaire ou spéciale)
  - PT2 - Protection contre les obstacles (faisceau)
- T7 - Données Direction Générale de l'Aviation Civile - 2017
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Pour information :**
  - Forêts relevant du régime forestier

